

A Argentan, le 26 février 1878.

SERVICE

DE

L'ENTRETIEN ET DE LA SURVEILLANCE.

—

N^o 599.

—

OBJET

—
ANNEXES

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous demander par la présente lettre, si vous voulez consentir à l'amiable à vendre à la Compagnie, une zone de terrain sur votre bruyère indiquée au plan cadastral de la Commune de Bigné sous le n^o 138 et bordant la carrière à Ballant de Meiz, aux mêmes conditions que M^o Nichou nous avait cédés sa bruyère pour l'établissement de la dite carrière, c'est-à-dire à raison de trente-trois francs l'are.

La zone de terrain que la Compagnie vous demande d'acquiescer serait d'une contenance de 86^m 50^{cent} centiares.

Je vous serai très obligé Monsieur, en me retournant la présente lettre, de me faire connaître si vous acceptez l'offre de la Compagnie et dans le cas contraire, me dire qu'elle serait pour présentation pour céder ce terrain.

En attendant un accueil favorable de votre part à ma demande

Veillez, Monsieur, agréer
me hommage affectueux
Le chef de Section
Mabury

Monsieur de Moirville prop^o à Habloville.